

N° 1409-2021/2-ACTS/DAJI

Date du : 11 février 2021

### Rapport de présentation

---

**OBJET** : modification de l'arrêté modifié n° 1729-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019 portant désignation des représentants de la présidente de l'assemblée de la province Sud et de représentants de la province Sud au sein des organismes extérieurs (SCI La Colline).

**Référence** : - délibération n° 30-2015/APS du 28 août 2015 autorisant la participation de la province Sud au capital de la Société Civile Immobilière « Forum de la colline » ;  
- pacte d'associés du 9 décembre 2015.

**PJ** : un projet d'arrêté.

Les statuts de la SCI Forum de la colline prévoient que le comité de pilotage est constitué de deux membres :  
- l'un désigné en son sein par le conseil d'administration de la FOL ;  
- l'autre désigné par le président de l'assemblée de la province Sud.  
En outre, des suppléants sont désignés dans les mêmes conditions.

Par l'article 5 de la délibération sus-référencée du 28 août 2015, le président de l'assemblée de la province Sud est habilité à désigner les représentants de la province Sud aux assemblées générales de la SCI "Forum de la colline" et au comité de pilotage chargé de suivre son déroulement.

M. Christophe Bergery a été désigné représentant de la province Sud par arrêté de la présidente de l'assemblée de la province Sud le 21 juin 2019. Il apparaît dorénavant que sa situation l'expose à un risque de conflit d'intérêts, c'est pourquoi il est proposé de le remplacer sur ce poste par Mme Maud Peirano. M. Philippe Le Poul est désigné en tant que suppléant.